



# CONTROLE DES HABITANTS DE LONGIROD

## Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

### Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

### Identité du logeur

*A compléter lisiblement par le logeur SVP*

Madame       Monsieur

Prénoms et Nom : .....

Domicile du logeur (rue et N°) : .....

NPA et localité : .....

N° tél. : ..... N° tél. portable : .....

E-mail : .....

**atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt)  
de manière effective dans le logement ci-dessous:**

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° : .....

NPA et localité : .....

Etage : ..... Nombre de pièces : ..... si connu, n° EWID : .....

L'hébergement est-il  **gratuit** ou, au contraire,  **payant** ?

### Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél. (fixe ou mobile)
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Date : .....

Signature du logeur : ..... \*Signature du conjoint : .....

**\*Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**

Annexes :

- copie du bail à loyer
- copie de ma pièce d'identité